Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_30-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, M^me^ PERRIN, M. LE FÉE, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, M^me^ BERNARD, M. GUILLO, M^me^ GOURVÈS, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M^me^ KERDAVID, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M. PELLETIER, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M^me^ PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à M^me^ GUÉMENÉ, M^me^ BROTONNE à M^me^ PERRIN.
- Absent : M^me^ LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

SÉCURITÉ

Question n° 30 : : MISE A DISPOSITION D'HEBERGEMENTS POUR LES RENFORTS DE GENDARMERIE- SAISON 2026

EXPOSÉ de M. BONHOMME, maire

Pour permettre l'accueil de renforts pour la brigade de gendarmerie de la circonscription de Port-Louis pendant la saison estivale 2026 et, en l'absence de locaux disponibles susceptibles d'être prêtés par les communes concernées, il est proposé de reconduire l'accord existant depuis plusieurs années sur la mise à disposition de résidences mobiles et sur la mutualisation des dépenses afférentes à celle-ci entre les douze communes de la circonscription.
Depuis 2015, la commune de Riantec assure pour l'ensemble des communes la coordination et le portage financier de ce dossier.
Les dépenses engagées seront réparties entre les douze communes partenaires de la circonscription de la Brigade de gendarmerie de Port-Louis.
Le budget prévisionnel de cette opération pour la saison 2026 se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_30-DE

COMMUNE DE RIANTEC

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant
Locations des mobiles -homes	30 240,00 €	Participations des 12 communes	53 840,00 €
Installation et raccordement des mobiles - homes	6 900,00 €		
Location camping d'Etel	13 000,00 €		
Travaux en régie	2 500,00 €		
Bouteilles gaz et matériels divers	700,00 €		
Consommation eau potable /assainissement / électricité	500,00 €		
TOTAL	**53 840,00 €**		**53 840,00 €**

Une convention est établie entre les communes de Belz, Erdeven, Étel, Gâvres, Locmiquélic, Locoal-Mendon, Merlevenez, Plouhinec, Ploëmel, Port-Louis, Sainte-Hélène et Riantec.

Les participations des communes seront calculées au prorata de la population DGF 2026 sur la base du décompte définitif des dépenses arrêté par la commune de Riantec. Les participations prévisionnelles (basé sur la population DGF 2025) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Participations prévisionnelles 2026 (basé sur la DGF 2025)		
Communes	Population DGF 2025	Taux	Montant
Belz	4 566	9,63%	5 182,53 €
Erdeven	5 820	12,27%	6 605,86 €
Etel	3 123	6,58%	3 544,69 €
Gâvres	1 181	2,49%	1 340,47 €
Locmiquelic	4 382	9,24%	4 973,69 €
Locoal-Mendon	3 868	8,15%	4 390,28 €
Merlevenez	3 318	6,99%	3 766,02 €
Ploemel	3 579	7,55%	4 062,26 €
Plouhinec	6 519	13,74%	7 399,24 €
Port-Louis	3 317	6,99%	3 764,88 €
Riantec	6 323	13,33%	7 176,77 €
Ste Hélène	1 439	3,03%	1 633,30 €
Total	**47 435**	**100,00%**	**53 840,00 €**

DÉLIBÉRÉ

— VU le projet de convention jointe en annexe ;

— VU l'avis de la Commission du 22 janvier 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER la convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la gendarmerie pour la saison 2026 ;

— D'AUTORISER le maire à signer ladite convention ;

— D'AUTORISER le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :

Conseil municipal du 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_30-DE

COMMUNE DE RIANTEC

– Convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la gendarmerie pour la saison 2026 (annexe 29) ;
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD